AR Prefecture

043-214300238-20260915-2026_37-DE
Reçu le 15/09/2026

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026
N°37/2026

Date de Convocation Publique	:	03/09/2026
Date d'Affichage	:	03/09/2026
Nombre de Conseillers en exercices	:	11
Nombre de Conseillers présents	:	09
Nombre de Conseillers Votants	:	10

Le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 10 septembre deux mil vingt-six, à vingt heure quarante-cinq dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, maire.

Etaient présents : Mmes SEON Isabelle, BUSSAC Corinne, FAVIER Florence, FAZZARI Annie, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte MM. JOURDE Frédéric, MAITRIAS Jérôme, REY Didier.

Était excusé : M. MATHIEU Guillaume
Était excusé avec pouvoir : M. MALFANT Christian donne pouvoir à M. REY Didier

Mme FAZZARI Annie a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame le maire propose à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- désigne à l'unanimité, Mme FAZZARI Annie, secrétaire de séance.

Le maire,
Isabelle SEON

Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE BEAUNE-SUR-ARZON
43 (Haute-Loire)

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au contrôle de légalité le 15 septembre 2026